

La République du Centre, 26 décembre 2011

OBSEQUES ■ Un amendement voté

Jeudi, le Sénat a adopté un amendement suite à l'action de Jean-Pierre Sueur, sénateur PS du Loiret. Il vise la revalorisation des sommes souscrites au titre des contrats obsèques.

Le sénateur du Loiret était à l'initiative d'une loi, promulguée en décembre 2008, qui prévoyait explicitement la revalorisation, chaque année au taux légal, des sommes versées par les souscripteurs de contrats obsèques. Or, il est apparu que cette disposition, réclamée par des associations familiales, posait des problèmes de compatibilité avec le droit communautaire. Depuis trois ans, elle n'était donc pas appliquée. Après avoir renégocié cette question avec le ministère des Finances, Jean-Pierre Sueur a donc obtenu gain de cause. ■